



Communiqué de presse

Luxembourg, le 28 juin 2016

Intégration des Roms: des obstacles et des dilemmes subsistent malgré des progrès notables, selon l'auditeur externe de l'UE

Les initiatives politiques de l'UE et les projets qu'elle finance en faveur de l'intégration des Roms témoignent d'importants progrès, mais nombre d'obstacles et de dilemmes empêchent encore les fonds d'avoir un effet maximal, selon un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne. Plus particulièrement, le manque de données valables, notamment sur l'origine ethnique, est un frein.

Les auditeurs ont évalué si les initiatives et le soutien financier de l'UE avaient contribué efficacement à l'intégration des Roms ces dix dernières années. Ils se sont rendus dans quatre États membres: la Bulgarie, l'Espagne, la Hongrie et la Roumanie.

«En l'état actuel des choses, nous ne savons pas véritablement dans quelle mesure les Roms sont bien intégrés, parce que nous ne disposons pas de données fiables; nous ne connaissons même pas leur nombre avec certitude. Naturellement, l'origine ethnique est un sujet sensible et constitue un obstacle qui, s'il n'est pas levé, entravera l'élaboration des politiques jusqu'en 2020», a déclaré M. Henri Grethen, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport.

Les auditeurs ont constaté que la Commission a accompli des progrès importants dans la définition d'initiatives politiques de l'UE favorisant l'intégration des Roms, et que tous les États membres disposaient d'une stratégie nationale d'intégration des Roms en 2012, pas assez tôt cependant pour influencer sur les programmes et les projets de la période 2007-2013. Ces stratégies restent en outre affectées par un certain nombre d'insuffisances. Premièrement, elles n'indiquent ni le niveau de financement nécessaire ni le montant des fonds disponibles; deuxièmement, une attention insuffisante a été accordée à la lutte contre la discrimination et en particulier contre l'antitsiganisme; troisièmement, la nécessité d'une participation active des représentants de Roms n'a pas toujours été prise en considération; enfin, les points de contact nationaux pour les Roms, mis en place pour coordonner l'élaboration et l'exécution des stratégies nationales, ont parfois pâti de l'inadéquation entre leurs ressources et leurs responsabilités.

Les auditeurs ont relevé plusieurs améliorations en ce qui concerne la période 2014-2020: la réglementation relative aux Fonds structurels et d'investissement européens fait explicitement référence à l'intégration des Roms et une priorité de financement spécifique a été introduite pour la favoriser. Les États membres faisant l'objet de recommandations par pays, émises dans le cadre du semestre européen, concernant l'intégration des Roms sont tenus de consacrer des fonds à la promotion de cette dernière. Les auditeurs soulignent, cependant, que des efforts supplémentaires sont nécessaires, de la part de la

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne.

Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole T: +352 4398 47063

Damijan Fišer – Attaché de presse T: +352 4398 45410

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditorsECA eca.europa.eu

M: +352 691 55 30 63

M: +352 691 55 22 24

Commission et des États membres, pour faire en sorte que ces changements se traduisent par une meilleure contribution des projets financés par l'UE à l'intégration des Roms sur le terrain.

La plupart des projets examinés ont atteint leurs objectifs généraux en matière d'inclusion, mais ceux-ci étaient rarement liés spécifiquement aux Roms. Les projets sélectionnés et mis en œuvre conformément aux critères de «meilleures pratiques» adoptés par le Conseil étaient plus susceptibles d'être efficaces.

Les auditeurs formulent un certain nombre de recommandations à l'intention des États membres et de la Commission européenne.

Les États membres devraient prendre les mesures ci-après.

- Lors de la révision de leur stratégie nationale d'intégration des Roms, ils devraient:
 - préciser le niveau de financement nécessaire pour les mesures en faveur de l'intégration des Roms proposées dans leur stratégie;
 - prévoir des indicateurs et des objectifs chiffrés concernant la lutte contre la discrimination ou, plus spécialement, contre l'antitsiganisme;
 - veiller à ce que les représentants des Roms soient consultés lors de la planification de mesures favorisant l'intégration et à ce qu'ils y soient associés;
 - définir de manière plus détaillée le rôle joué par les points de contact nationaux pour les Roms.
- Lors de la mise en œuvre de leurs programmes opérationnels, ils devraient:
 - faire usage des critères de meilleures pratiques pour l'intégration des Roms dans les appels à propositions et pour la sélection des projets;
 - le cas échéant, ajouter des indicateurs spécifiques aux Roms en complément des indicateurs de réalisation et de résultat actuels.
- Ils devraient également envisager d'agir de concert pour garantir la sécurité juridique sur l'utilisation du FSE pour financer l'inclusion sociale, qu'il y ait ou non une composante emploi.

La Commission devrait:

- s'assurer que les mesures réalisées dans le cadre des Fonds ESI aient un caractère inclusif et prévoient des dispositions visant à lutter contre la ségrégation;
- faire pleinement usage des rapports des États membres sur l'efficacité des mesures d'intégration des Roms;
- s'assurer que les objectifs d'intégration des Roms inscrits dans les stratégies nationales d'intégration des Roms se reflètent dans le cadre régissant les Fonds ESI;
- revoir la législation pour veiller à ce que, à partir de 2020, la répartition des fonds entre les États membres tienne compte d'indicateurs spécifiques d'inclusion sociale;
- œuvrer conjointement avec les États membres à l'élaboration d'une méthodologie commune pour obtenir des données sur l'origine ethnique qui permettent de suivre l'intégration sociale des Roms;
- encourager les États membres à collecter au cours des deux prochaines années toutes les données statistiques qu'il sera possible d'obtenir sur l'appartenance ethnique.

Remarques à l'intention des journalistes

Les Roms sont les descendants de groupes qui ont quitté le sous-continent indien il y a environ 1 000 ans et qui ont commencé à arriver sur le territoire de l'actuelle Union européenne au XIV^e siècle. Le terme «Roms» désigne divers groupes qui partagent certaines caractéristiques culturelles, ainsi qu'une histoire marquée par une marginalisation persistante dans les sociétés européennes. Aujourd'hui, la population rom constitue la plus importante minorité ethnique en Europe. Selon les estimations, la communauté rom compte entre 10 et 12 millions de personnes, dont environ 6,2 millions résident sur le territoire de l'UE, essentiellement dans les États membres d'Europe centrale et orientale. La grande majorité (entre 80 et 85 %) des Roms vivant aujourd'hui en Europe est sédentaire. Dans les États membres où la concentration de Roms est la plus élevée, la population rom représente entre 15 et 20 % des enfants scolarisés et des nouveaux arrivants sur le marché du travail.

La majeure partie du soutien financier de l'UE en faveur de l'inclusion sociale est octroyée par l'intermédiaire du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen. Bien qu'aucune statistique concernant spécifiquement l'inclusion des Roms ne soit enregistrée, les documents de planification des États membres donnent à penser qu'environ 1,5 milliard d'euros ont été affectés à l'intégration des communautés marginalisées telles que les Roms pour la période 2014-2020.

Le rapport spécial n° 14/2016, intitulé «Initiatives et soutien financier de l'UE en faveur de l'intégration des Roms: malgré des progrès notables ces dix dernières années, des efforts supplémentaires restent nécessaires sur le terrain», est actuellement disponible en anglais, en français, en allemand, en bulgare, en hongrois, en roumain et en espagnol; il le sera prochainement dans d'autres langues de l'UE.

Vous pouvez visionner la vidéo d'un entretien en anglais, en français et en allemand (qualité radiodiffusion) avec M. Henri Grethen, Membre de la Cour, concernant les principaux messages du rapport sur notre chaîne YouTube (EUAuditorsECA) en cliquant sur le lien suivant:

<https://www.youtube.com/user/EUAuditorsECA/videos>